

Si vous ne visualisez pas correctement ce message, [cliquez ici](#)



Action requise concernant votre demande d'habilitation pour la campagne de répartition 2025

Bonjour,

Vous avez soumis sur SOLTéA une demande d'habilitation à la campagne de répartition 2025 du solde de la taxe d'apprentissage.

Le service instructeur en charge de l'examen de votre demande vous l'a renvoyée pour demande de correction ou de complément.

À ce jour, nous constatons que vous ne vous êtes pas encore connecté à votre espace SOLTéA pour effectuer les modifications nécessaires sur votre candidature.

Votre demande doit être complétée ou modifiée au plus vite car les services instructeurs ont jusqu'au 4 avril pour l'instruire. Passée cette date, votre demande d'habilitation sera refusée par défaut.

Afin de finaliser votre demande dans les délais impartis, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Connectez-vous dès à présent à votre espace SOLTéA

Je me connecte

2. Rendez-vous dans l'onglet « Inclusion/Renouvellement »
3. Consultez le commentaire du motif de renvoi de votre candidature
4. Cliquez sur le bouton « Continuer »
5. **Effectuez les modifications demandées et n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Renvoyer »**

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez [consulter notre guide utilisateur](#).

Si le motif du renvoi ne vous semble pas clair, nous vous invitons à contacter votre instructeur ou bien à nous envoyer une demande d'assistance via notre formulaire de contact

Contactez l'assistance

À bientôt,

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>